



Église des Pays de l'Ain

4 juillet 2014
n° 7

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

De bons pasteurs selon le cœur de Dieu

Homélie pour les ordinations à la co-cathédrale de Bourg-en-Bresse, le dimanche 29 juin 2014, en la solennité des apôtres saint Pierre et saint Paul : Louis-Emmanuel Meyer (prêtre pour la SJMV), Martin Soboul (prêtre pour le diocèse de Belley-Ars) et Baudouin d'Orléans (diacre pour le diocèse de Belley-Ars).

Etre apôtre du Christ n'est pas une situation confortable !

La première chose qui saisit, à l'audition des lectures de cette fête des saints Pierre et Paul, c'est de réaliser combien les ministres du Seigneur sont des hommes exposés. Etre apôtre du Christ n'est certes pas une situation confortable ! Dans la première lecture, on nous annonce en effet d'abord que Jacques, frère de Jean, a été décapité sur ordre du roi Hérode Agrippa. Puis que Pierre est arrêté et emprisonné, en vue d'un sort semblable. Dans la deuxième lecture, l'apôtre Paul fait allusion à une situation polémique, dans laquelle il est mis en difficulté et abandonné de tous : il n'y a personne pour prendre sa défense ! Et dans l'Evangile, Jésus induit que l'Eglise sera affrontée à un combat, lorsqu'il annonce que la puissance de la mort ne l'emportera pas sur elle.

D'ailleurs, dans le passage qui suit

immédiatement celui qui vient d'être proclamé, nous entendons le Christ annoncer sa Passion et avertir ses disciples : « *Si quelqu'un veut marcher derrière moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive. Car celui qui veut sauver sa vie la perdra, mais qui perd sa vie à cause de moi la gardera* » (Mt 16, 24-25). Autrement dit, la situation de ministre du Christ n'est pas de tout repos. C'est le moins qu'on puisse dire ! Déjà, dans l'Ancien Testament, Sirac le Sage avertissait : « *Mon fils, si tu prétends servir le Seigneur, prépare-toi à l'épreuve !* » (Eccl. 2, 1).

C'est le Seigneur qui vous rendra forts.

En entendant cela, nous pourrions aisément imaginer qu'être disciple et apôtre du Christ ne serait pas une situation enviable ! Et nous pourrions être conduits à penser que dans de telles conditions il n'est pas facile d'appeler ni d'encourager des jeunes à devenir prêtres ! C'est ici qu'il convient de relever un deuxième trait saillant de la Parole de Dieu, comme un fil rouge qui traverse les lectures de ce jour, savoir, la fidélité du Seigneur à soutenir ses serviteurs et à les sauver. Dans la 1^o lecture, en effet, vous avez entendu comment le Seigneur envoyait son Ange à Pierre pour l'arracher aux mains d'Hérode et le faire échapper à la jalousie meurtrière d'un certain nombre de



responsables du peuple juif. Dans la 2^e lecture, l'apôtre Paul, quant à lui, témoigne que le Seigneur l'a assisté et rempli de sa force, pour qu'il puisse annoncer l'Évangile jusqu'au bout, et cela, en dépit des obstacles rencontrés sur son chemin. Nous voyons donc Paul, comme il l'écrit lui-même, « *échapper à la gueule du lion* », échapper à tout ce que l'on fait pour lui nuire. Et avec le psaume 33 nous avons chanté la confiance dans le Seigneur qui prend soin de ceux qui se tournent vers lui. L'évangile selon saint Matthieu, enfin, annonce clairement que la puissance de la mort ne l'emportera pas sur l'Église du Christ : ce dont nous sommes effectivement témoins à travers 2000 ans d'histoire !

Louis-Emmanuel et Martin, au moment où vous allez être ordonnés prêtres ; Baudouin, au moment où vous allez être ordonné diacre ; tous trois au service du Christ et de vos frères, il convient donc que vous soyez clairement informés de ces deux réalités : d'une part, apprêtez-vous à connaître des situations

éprouvantes ; d'autre part, surtout ne craignez pas, mais souvenez-vous à chaque instant que le Seigneur est avec vous et que la puissance de la mort ne l'emportera pas. Ayez conscience en acceptant la mission à laquelle Dieu vous consacre, que c'est d'abord le Seigneur lui-même qui s'engage, c'est le Seigneur lui-même qui s'engage auprès de vous et auprès de son Église. C'est lui qui vous soutiendra jour après jour, c'est lui qui vous rendra forts. Lorsque vous prendrez le temps de relire votre ministère, vous pourrez certainement reprendre à votre propre compte ce que l'apôtre Paul atteste auprès des chrétiens de Corinthe et ce dont pourraient témoigner les prêtres qui vous entourent aujourd'hui : « *A tout moment, nous subissons l'épreuve, mais nous ne sommes pas écrasés ; nous sommes désorientés, mais non pas désemparés ; nous sommes pourchassés, mais non pas abandonnés ; terrassés, mais non pas anéantis. Partout et toujours - ajoutez-il - nous subissons dans notre corps la mort de Jésus, afin que la vie de Jésus, elle aussi, soit manifestée dans notre corps* » (II Co 4, 8 -10).

Louis-Emmanuel, Martin et Baudouin, vous aussi, à la suite des apôtres Pierre et Paul, vous serez très concrètement associés au mystère pascal du Christ, vous serez amenés à vivre dans votre chair le mystère de la mort et de la résurrection. Mais ce que vous aurez à vivre, vous l'offrirez au bénéfice des vos frères : ainsi vous serez témoins, auprès d'eux, du Christ Bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis. Comme l'apôtre Paul, vous pourrez dire : « *Nous sommes continuellement livrés à la mort à cause de Jésus, afin que la vie de Jésus, elle aussi, soit manifestée dans notre existence mortelle. Ainsi la mort fait son œuvre en nous et la vie en vous.* » (II Co 4, 11-12)

Quelle est votre relation avec Jésus ?

Louis-Emmanuel, Martin, et Baudouin, c'est pourquoi le Seigneur Jésus vous interpelle aujourd'hui, comme il interpelle tous ceux qui prétendent le suivre : « *Pour vous, qui suivez ?* » Non pas que le Seigneur sollicite votre

avis, à la manière d'un sondage d'opinion. Mais il vous demande de rendre compte, et cela d'abord pour vous-mêmes, de votre relation personnelle avec le Christ. Quelle est votre relation avec Jésus ? Que représente-t-il dans votre vie ? Qu'est-ce que cela change à votre existence, de le connaître et le fréquenter ?

Certes, comme Simon-Pierre, vous pouvez formuler une réponse parfaitement orthodoxe en disant : « *Tu es le Messie, le Fils du Dieu vivant* ». Vous pouvez énoncer les formules justes du catéchisme, en vous contentant de répéter ce qui vous a été enseigné. Mais n'oubliez pas, d'abord, comme vous le rappelle Jésus, que « *Ce n'est pas la chair et le sang qui (vous) ont révélé cela, mais (le) Père qui est aux cieux* ». En effet, ne perdez jamais de vue, que c'est l'Esprit Saint, reçu dans les sacrements du baptême, de la confirmation, et maintenant de l'ordination, qui parlera en vous et qui vous permettra de confesser « *Jésus est Seigneur* » (I Co. 12, 4).

Soyez humbles et n'oubliez pas, non plus, qu'à la manière des apôtres, même si vous avez

derrière vous plusieurs années de formation théologique, il vous faudra encore bien du temps pour comprendre en profondeur, pour assimiler, pour intégrer personnellement ce que vous confessez, lorsque vous proclamez que Jésus est « *le Messie, le Fils du Dieu vivant* ». Souvenez-vous qu'immédiatement après la belle profession de foi de Pierre, Jésus annonce le mystère pascal et que, de manière étonnante, « *Pierre, le prenant à part, se mit à lui faire de vifs reproches : 'Dieu t'en garde, Seigneur ! Cela ne t'arrivera pas'* ». Pierre se fait alors vivement rabrouer par Jésus : « *Passes derrière moi, Satan, tu es un obstacle sur ma route ; tes pensées ne sont pas celles de Dieu, mais celles des hommes* » (Mt 16, 22-23). N'oubliez pas non plus que Pierre, enthousiaste et sûr de lui, s'était mis à part dans une assurance prétentieuse, en osant affirmer à Jésus : « *Même si tous viennent à tomber, moi je ne tomberai pas* » (Marc 14, 29) ; cela ne l'empêche pas de s'endormir pendant l'agonie de son maître et on le voit renier Jésus par trois fois au moment de la Passion !



La prostration des ordinands, pendant la litanie des saints

Travaillez en bonne intelligence avec vos confrères prêtres et avec les laïcs.

Vous aussi, vous serez tentés de refuser la croix, lorsque celle-ci se présentera, d'une manière ou d'une autre, sur votre chemin. Aussi je vous invite à relire et méditer ce que dit le pape François sur les tentations des agents pastoraux et le risque de l'acédie pastorale, dans sa belle exhortation apostolique *Evangelii Gaudium* (n° 76 à 109). Ne soyez pas impatients de parvenir à des résultats pastoraux immédiats ! Acceptez de rencontrer contradictions, échecs apparents et critiques ! Ne vous préoccupez pas avec obsession de votre temps et de vos espaces personnels d'autonomie et de détente dans une organisation qui vous conduirait à vivre vos tâches pastorales comme un simple appendice de votre vie (*Evangelii Gaudium*, n° 78).

Ne faites pas cavalier seul et ne méprisez pas vos confrères prêtres, puisque, comme l'écrivait le pape Jean-Paul II dans « *Pastores dabo vobis* » : « *Le ministère ordonné est radicalement de nature communautaire et ne peut être rempli que comme œuvre collective* »

(Jean-Paul II, PDV n° 17). N'entretenez pas non plus de rivalité avec les fidèles laïcs ! Veillez à ne pas identifier la puissance sacramentelle avec le pouvoir ! Travaillez en bonne intelligence avec eux, dans le respect des responsabilités spécifiques de chacun. Bref, ne faites pas le jeu du Diviseur ! Mais donnez un témoignage de communion fraternelle qui devienne attrayant et lumineux, puisque, comme dit le pape François : « *nous sommes sur la même barque et nous allons vers le même port* » (*Evangelii Gaudium*, n° 99).

Gardez-vous bien de ressembler aux Docteurs de la Loi qui prétendent tout savoir et écrasent les hommes de leur superbe. Mais laissez-vous humblement instruire de l'intérieur par l'Esprit-Saint. Et appliquez-vous à donner l'exemple par votre comportement de chaque jour : « *La vie s'obtient et se mûrit dans la mesure où elle est livrée pour donner la vie aux autres. C'est cela finalement la mission* » écrit encore le pape (*Evangelii Gaudium*, n° 10).

Dans le silence de la prière, repartez constamment du Christ



Les prêtres imposent les mains à Martin Soboul et Louis-Emmanuel Meyer



Commencez par recevoir dans la méditation de l'Écriture et dans la prière personnelle ce que le Père du ciel vous dit en son Fils Jésus Christ. Dans le silence de la prière, repartez constamment du Christ. Et puis, entendez d'abord pour vous-mêmes, l'appel du pape François à « *sortir de son propre confort et avoir*

le courage de rejoindre toutes les périphéries qui ont besoin de la lumière de l'Évangile » (*Evangelii Gaudium*, n° 20). Alors vous serez des bons pasteurs selon le cœur de Dieu !

+ Pascal ROLAND
Evêque de Belley-ars

Agenda de notre Evêque - juillet-août

Du mardi 1^{er} au jeudi 3 juillet

- Session des évêques et formateurs de séminaristes à Toulouse

Du samedi 5 au vendredi 11 juillet

- Pèlerinage sur les chemins d'Assise, d'Ars à Belley

Du jeudi 17 au lundi 21 juillet

- Pèlerinage des gens du voyage à Ars

Du mercredi 23 au vendredi 25 juillet

- Groupe de Fontenelle à l'abbaye de Saint-Wandrille

Du samedi 26 juillet au samedi 2 août

- Vacances

Dimanche 3 et lundi 4 août

- Fête de Saint Jean-Marie Vianney à Ars

Du mardi 5 au dimanche 10 août

- Pèlerinage diocésain à Lourdes

Mercredi 13 août

- Intervention à la session de l'Ordre des Vierges Consacrées à Ars

Du jeudi 14 au mardi 19 août

- Congrès de la Miséricorde à Bogota

Du mercredi 20 au samedi 23 août

- Vacances

Du dimanche 24 au vendredi 29 août

- Session théologique à l'abbaye de Saint-Wandrille

Du vendredi 29 au dimanche 31 août

- Fraternité Magnificat

Nominations – 2^{ème} série

Changements de missions, à dater du 1^{er} septembre 2014

- **M. l'abbé Louis Brun** est nommé doyen du doyenné de Bugey Sud pour un an.
- **M. l'abbé Jean-Luc Débarbouillé** est nommé doyen du doyenné du Val de Saône. Il conserve ses autres fonctions.
- **M. l'abbé Gilbert Di Kambi** est déchargé de sa mission de curé de Challex. Sa nouvelle mission sera annoncée ultérieurement.
- **M. l'abbé Grégoire de Kermenguy**, vicaire épiscopal de l'archidiaconé Saint-Jean-Marie Vianney et curé des paroisses du groupement de Meximieux, est nommé en outre doyen du doyenné de la Côtière pour une durée de trois ans renouvelable.
- **M. l'abbé Roger Hébert**, curé des paroisses du groupement de Bellegarde-sur-Valserine et administrateur des paroisses du groupement de Lélex, est nommé en outre curé des paroisses de Saint-Germain-de-Joux et de Giron.
- **M. l'abbé Pierre Le Bourgeois**, curé

nommé des paroisses des groupements de Montrevel, Attignat et St-Trivier-de-Courtes, est nommé en outre recteur du Sanctuaire de Cuet pour une durée de six ans, et doyen du doyenné de Bresse pour une durée de trois ans renouvelable.

- **M. l'abbé Pierre-Yves Monnoyeur**, curé nommé du groupement de Thoiry, est nommé en outre curé des paroisses du groupement de Challex.
- **M. l'abbé Luc Ledroit**, au terme de son année sabbatique, est mis à disposition des diocèses de Chambéry, Maurienne et Tarentaise. Il répond à l'appel lancé par les évêques de la province de Lyon en vue de former une équipe sacerdotale missionnaire pour l'ensemble du doyenné de Haute Tarentaise (paroisses Saint-Maurice en Haute Tarentaise, Saint-Jacques de Tarentaise et Saint-Martin d'Aime). Cette équipe est ainsi constituée par Mgr Philippe Ballot, archevêque de Chambéry : Geoffroy Genin (1957), prêtre de Lyon et curé de Villefranche-



Les prêtres du diocèse le 29 juin 2014

sur-Saône depuis 2006, est nommé curé ; Luc Ledroit (1966), prêtre de Belley-Ars, est nommé vicaire ; Maurice Dunand (1938), prêtre de Tarentaise et curé de Moûtiers depuis 2002, est nommé auxiliaire. Parmi les principales communes confiées à leur charge pastorale, il y a Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs, Aime, Tignes et Val d'Isère.

- **M. l'abbé Jean-Louis Sanahuja**, curé des paroisses du groupement d'Echallon, est déchargé des paroisses de Saint-Germain-de-Joux et de Giron. Il demeure curé des paroisses d'Echallon, Apremont, Belleydoux et Charix.

- **M. l'abbé Yves Scelle**, prêtre du diocèse d'Autun, est confirmé comme prêtre auxiliaire au service des paroisses de Thoiry et Saint-Jean-de-Gonville, pour une durée d'un an renouvelable.

- **M. l'abbé Martin Soboul**, nouveau prêtre, est nommé vicaire dans les paroisses du groupement de Cessy, pour une durée de trois ans renouvelable. Il réside au presbytère de Cessy.

- **M. l'abbé Baudouin d'Orléans**, nouveau diacre, est nommé au service des paroisses des groupements de Montrevel, Attignat et St Trivier de Courtes pour la durée de son année diaconale. Il réside au presbytère de St Trivier-de-Courtes.

Renouvellements de missions des prêtres de plus de 75 ans, pour un an, à dater du 1^{er} septembre 2014

Curé de paroisse

- **M. l'abbé Jean-Claude Saint-Genis** :

Magnieu (doyenné du Bugey-Sud).

Au service des paroisses, selon la demande du curé

- **M. l'abbé Marcel Contet** : paroisses du groupement de Bagé-Feillens.

- **M. l'abbé Jean Guillet** : paroisses du groupement de Hauteville-Lompnès.

- **M. l'abbé René Hugonnet** : paroisses du groupement de Montmerle-Fareins.

- **M. l'abbé Jean Pollet** : paroisses du groupement de Saint-Denis-lès-Bourg.

Aumôniers

- **M. l'abbé Jacques Cail** : maison de retraite La Pergola (Bourg-en-Bresse).

- **M. l'abbé Marc Gadiolet** : clinique Convert et mouvement chrétien des retraités (MCR).

- **M. l'abbé Joseph Gallion** : sœurs de Notre-Dame des Missions (Saint-Rambert-en-Bugey).

- **M. l'abbé Georges Guiffroy** : maison de retraite et communauté des prêtres de Seillon-Repos (Péronnas).

- **M. l'abbé André Perdrix** : résidence Le Bon Repos et communauté Foi et Lumière (Bourg-en-Bresse).

- **M. l'abbé André Perretant** : communauté des Sœurs de Saint-Joseph (Jasseron).

Autres missions

- **M. l'abbé Louis Brun** : Bibliothèque Saint-Anthelme (Belley).

+ **Pascal Roland**
Evêque de Belley-Ars

P. Christian Josselin
Chancelier

Regroupements de paroisses

A dater du 1^{er} septembre 2014

1. Les paroisses de Tossiat et de Certines sont rattachées au doyenné de Bourg-en-Bresse.

2. Les paroisses de Montagnat et de Saint-Just sont regroupées avec les paroisses de Tossiat et Certines sous le nom de « Groupement de Tossiat-Montagnat ».

3. Les paroisses de Saint-Germain-de-Joux et de Giron sont détachées du groupement d'Echallon et regroupées avec celles du groupement de Bellegarde-sur-Valserine. A ce titre, elles sont rattachées au doyenné du Pays de Gex.

Ces changements ne changent rien au statut canonique de chacune de ces paroisses.

Statuts du Sanctuaire d'Ars

Depuis la mort de Jean-Marie Vianney, qui fut Curé d'Ars jusqu'en 1859, ses successeurs ont reçu mission d'accueillir les pèlerins, de préserver la mémoire du saint patron de tous les prêtres de France et de tous les curés de l'univers, et de le faire connaître dans toute l'Église.

Pour l'organisation et l'administration des pèlerinages, les curés successifs furent longtemps aidés par la « Direction des Pèlerinages d'Ars » et par « l'Association du Pèlerinage d'Ars (loi 1901) » dont le « Sanctuaire d'Ars » a pris la succession à partir du 1er octobre 1999.

Les articles des présents Statuts définissent la nature, la mission et le gouvernement du Sanctuaire d'Ars. Selon le canon 1232 §2 du CIC, ils déterminent les buts du Sanctuaire, l'autorité du Recteur, la propriété et l'administration des biens. Ils contiennent les normes du canon 94 §1 : objet, structure, gouvernement et modes d'action. Ils mentionnent aussi l'existence d'un Règlement intérieur du Sanctuaire, lequel précisera l'organisation de la vie quotidienne avec ses différentes composantes pastorales et administratives, et l'existence d'une Charte pastorale d'Ars dont l'objet est de favoriser une pastorale de communion avec les diverses communautés qui ont une activité pastorale autour du Sanctuaire.

Préambule

En arrivant à Ars, Jean-Marie Vianney a dit au petit berger : « Tu m'as montré le chemin d'Ars, je te montrerai le chemin du ciel » (13 février 1818).

Selon le mot du Bienheureux Jean-Paul II : « Le Curé d'Ars demeure pour tous les pays un modèle hors pair, à la fois de l'accomplissement du ministère et de la sainteté du ministre » (Notre Dame de Paris, 30 mai 1980 ; Ars-sur-Formans, 6 octobre 1986).

Titre 1 : Nature

Article 1 : Le Sanctuaire d'Ars est un sanctuaire diocésain approuvé par l'Evêque de Belley-Ars. Son siège est sis au presbytère d'Ars-sur-Formans, 40, allée Abbé Nodet, 01480 Ars-sur-Formans.

Article 2 : Le Sanctuaire est régi par le droit universel de l'Église catholique, en particulier les canons 1230-1234 du Code de Droit canonique, les normes du droit diocésain, la Charte pastorale d'Ars, les présents Statuts et le Règlement intérieur.

Article 3 : La Charte pastorale d'Ars est une loi diocésaine qui a pour fin d'aider les Communautés d'Ars et des environs à mettre en œuvre autour du Sanctuaire une pastorale de communion.

Article 4 : Le Règlement intérieur du Sanctuaire est le texte normatif qui établit les modalités de l'organisation pastorale, administrative et financière du Sanctuaire. Il précise également les règles concernant les relations du Sanctuaire et de la paroisse.

Article 5 : Sont membres du Sanctuaire les personnes ayant reçu une charge ou une mission stable au service du Sanctuaire :

- Les prêtres nommés chapelains ou confesseurs par l'Evêque du diocèse ;
- Les membres des communautés religieuses et de vie consacrée affectés au service du Sanctuaire, selon la convention passée entre l'Evêque et leur Institut ;
- Les fidèles laïcs employés par le Sanctuaire, selon les règles diocésaines, les présents Statuts et le Règlement intérieur ;
- Les fidèles laïcs assurant un service bénévole selon une mission confiée par le Recteur du Sanctuaire.

Article 6 : Appartiennent au Sanctuaire les biens dont la liste est annexée aux présents Statuts.

Titre 2 : Mission

Article 7 : La mission du Sanctuaire est de montrer le chemin de la Miséricorde et de la sainteté à tous ceux qui passent ou séjournent à Ars : prêtres, consacrés, familles, enfants, personnes isolées, pauvres de toutes sortes. Tous sont invités à être eux-mêmes missionnaires, à l'exemple du Saint Curé.

Article 8 : Le Sanctuaire est appelé à poursuivre l'œuvre admirable commencée par saint Jean-Marie Vianney au service de la Miséricorde divine pour l'accomplissement de la charge pastorale et la promotion de la sainteté du sacerdoce, à Ars-sur-Formans et dans toute l'Eglise.

Article 9 : Le Sanctuaire a aussi pour mission de préserver et valoriser le patrimoine historique et religieux du Saint Curé et de la paroisse d'Ars.

Titre 3 : Gouvernement

Article 10 : Le Sanctuaire est soumis à la juridiction ordinaire et immédiate de l'Evêque ou du vicaire général.

Article 11 : Le gouvernement du Sanctuaire est confié à un Recteur nommé par l'évêque de Belley-Ars, auquel il rend compte de sa mission chaque année.

Article 12 : Le Recteur est le Curé des paroisses du groupement d'Ars-sur-Formans. Pour l'accomplissement de cette charge, il est assisté d'un vicaire paroissial.

Article 13 : Pour le gouvernement du Sanctuaire, le Recteur est assisté par les chapelains, dont l'un peut être nommé « premier chapelain », ou « vice-recteur » et par un directeur administratif et financier. Plusieurs fois par mois, pour organiser l'accueil des pèlerins et la vie pastorale du Sanctuaire, le Recteur réunit ses principaux collaborateurs, prêtres et laïcs, lesquels forment le Conseil ordinaire du Sanctuaire selon les modalités fixées par le Règlement intérieur.

Article 14 : Selon les normes diocésaines en vigueur, le Recteur constitue deux conseils distincts des conseils de la paroisse : un « conseil pastoral » et un « conseil pour les affaires économiques ».



Article 15 : Le « conseil pastoral » est chargé d'apporter son concours au Recteur dans le choix des grandes orientations pour la mise en œuvre de la mission du Sanctuaire et de la Charte pastorale d'Ars. Il est convoqué par le Recteur au moins trois fois par an et chaque fois que cela est s'avère nécessaire, au jugement du Recteur. Il est composé des membres suivants :

- le « premier chapelain », le vicaire de la paroisse et le directeur administratif et financier ;
- Membres choisis par leur Institut ou Société en accord avec le Recteur : une représentante des consacrées chargées de l'accueil et de l'animation, un représentant des Frères de la Sainte Famille et un représentant de la Société Jean-Marie Vianney (Foyer Jean-Paul II) ;
- Membres choisis par le Recteur : un membre du conseil pastoral de la paroisse, un autre chapelain, un représentant des maisons d'accueil ;
- D'autres membres choisis par le Recteur, en accord avec l'Evêque.

Article 16 : Le « Conseil pour les affaires économiques » est chargé d'aider le Recteur à prévoir et administrer les moyens matériels nécessaires à la réalisation de la mission pastorale du Sanctuaire. Il est convoqué et présidé par le Recteur au moins une fois par trimestre. Il est composé de l'économiste diocésain et de quelques laïcs compétents proposés par le Recteur et approuvés par l'Evêque. Le directeur administratif et financier y participe comme membre invité.

Article 17 : Le directeur administratif et financier est nommé par le Recteur. Son nom doit auparavant avoir été approuvé par l'Evêque. Le directeur administratif gère

Le texte des Statuts du Sanctuaire d'Ars, signé le jeudi 26 juin 2014, en la fête de Saint-Anthelme, est promulgué pour une durée de trois ans ad experimentum, à dater du 4 août 2014, fête de saint Jean-Marie Vianney.

les questions administratives et les biens immobiliers et financiers du Sanctuaire sous l'autorité du Recteur, selon les normes du Règlement intérieur concernant l'exercice de ses fonctions.

Article 18 : Des personnes juridiques dotées de statuts civils et/ou canoniques peuvent collaborer à l'animation et à l'administration du Sanctuaire. Leurs rôles respectifs sont précisés dans le Règlement intérieur.

Dispositions réglementaires

Article 19 : Les présents Statuts du Sanctuaire ont force de loi (can. 94 §3) et obligent tous ceux qui ont reçu une charge pastorale ou administrative dans le cadre du Sanctuaire (can. 94 §2).

Article 20 : Des modifications pourront être proposées soit par les autorités diocésaines, soit par le Recteur. Toute modification sera soumise à l'approbation de l'Evêque de Belley-Ars et promulguée dans le bulletin officiel du diocèse.

+ Pascal Roland
Evêque de Belley-Ars



Confirmation de la constitution du Conseil presbytéral

Le 18 janvier 2013, Mgr Pascal Roland avait constitué un nouveau Conseil presbytéral ad experimentum pour une durée d'un an, à dater de la première session réunie à Bourg-en-Bresse le 15 février 2013. Lors de l'assemblée des 22 et 23 mai 2014, à Saint-Rambert-en-Bugey, après avoir écouté l'évaluation du fonctionnement de l'année écoulée, l'évêque a décidé de confirmer la constitution du Conseil presbytéral.

Depuis le 15 février 2013, deux changements sont survenus dans la composition du Conseil

• le P. Frédéric Pelletier, ayant été nommé vicaire général, a été remplacé par le P. Emmanuel Joseph Kabemba comme secrétaire général ;

• le P. Xavier Roquette, ayant été mis à la disposition du diocèse d'Arras, a envoyé une lettre de démission qui a été acceptée ; de ce fait il est remplacé par le premier membre suppléant, à savoir le P. Marc Martial, curé des paroisses du groupement de Chatillon-sur-Chalaronne.

Le vendredi 27 juin 2014, en la solennité du Sacré-Cœur de Jésus, Mgr Pascal Roland a signé le décret suivant comportant 3 articles par lesquels il confirme la constitution du Conseil Presbytéral.

Art. 1 – Sont confirmés dans leur mission les membres du conseil presbytéral dont les noms suivent :

1° Membre de droit :

• **P. Frédéric Pelletier** (vicaire général)

2° Membres élus :

• **P. Bruno Boucly** (curé, Cessy)

• **P. Antoine Desarbre** (curé, Belley)

• **P. Georges Guiffroy** (aumônier de Seillon-Repos)

• **P. Christian Josselin** (religieux, chancelier)

• **P. Grégoire de Kermenguy** (curé, Meximieux)

• **P. Joël Lambert** (curé, Vonnas)

• **P. Sylvain Mariaud** (vicaire, Meximieux)

• **P. Xavier Rendu** (curé, Feillens)

• **P. Laurent Revel** (pastorale des jeunes)

• **P. Marc Martial** (curé, Chatillon/Chalaronne), remplaçant du P. Xavier Roquette, démissionnaire

3° Membre nommé par l'Évêque afin que le conseil représente une plus grande diversité :

• **P. Emmanuel Joseph Kabemba** (curé, Ceyzériat)

4° Membres suppléants : Si l'un des prêtres élus ne pouvait plus remplir son mandat, il serait remplacé par le premier des prêtres suppléants suivants (et ainsi de suite) :

• **P. René Catherin** (curé, Ambérieu-en-Bugey)

• **P. Jean-Philippe Nault** (curé, Notre-Dame de Bourg)

• **P. Alain Raymond** (vicaire, Oyonnax)

• **P. Raymond Billoudet** (curé nommé, Chalamont)

Art. 2 – Sont également confirmés dans leur mission les membres du bureau du conseil presbytéral :

• Secrétaire général : P. Emmanuel Joseph Kabemba

• Autres secrétaires : P. Christian Josselin
P. Xavier Rendu

Art. 3 – Le conseil presbytéral est ainsi constitué jusqu'à la fin de son mandat de trois ans, commencé avec la première session du 15 février 2013.

+ Pascal ROLAND

P. Christian JOSSELIN

Chancelier

Pour répondre à la demande de certains confrères s'estimant insuffisamment informés des travaux du Conseil presbytéral, il est rappelé qu'un membre de ce Conseil, choisi par le doyen, peut être invité à des réunions de doyné.

Dans la famille diocésaine

Institutions et ordinations

Admission

Mardi 24 juin 2014, Mgr Pascal Roland a admis parmi les candidats au Sacerdoce pour le diocèse de Belley-Ars :

- **Emmanuel Favreau** (originaire de Toulon).

Institutions

Jeudi 26 juin 2014, Mgr Pascal Roland a institué un acolyte et cinq lecteurs :

- **Jimmy Faucillers**, acolyte pour le diocèse d'Evreux,
- **Eloi Bénét**, lecteur pour le Société Jean-Marie Vianney,
- **Jean-Philippe Benoist**, lecteur pour le Société Jean-Marie Vianney,
- **Quy Nguyen**, lecteur pour le diocèse de Vinh (Vietnam),
- **Gabriel Han**, lecteur pour le diocèse de Tianshui (Chine),
- **Pierre-Mathieu Ndiayé**, lecteur pour le diocèse de Belley-Ars.

Ordinations

Dimanche 29 juin 2014, à 15h30, en la co-cathédrale Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, Mgr Pascal Roland a ordonné deux prêtres et un diacre :

- **Martin Soboul**, prêtre pour le diocèse de Belley-Ars
- **Louis-Emmanuel Meyer**, prêtre pour le Société Jean-Marie Vianney
- **Baudouin d'Orléans**, diacre en vue du sacerdoce pour le diocèse de Belley-Ars

Autorisation d'absence

À dater du 28 juin 2014, avec l'autorisation de Mgr Pascal Roland, **l'abbé Romain Farque** est devenu « membre à part entière » de la Communauté Saint-Martin, selon les Statuts de ladite Communauté. Il demeure pour l'instant incardiné dans le diocèse de Belley-Ars.

Services diocésains

Madame Colette Rigollet, secrétaire de Louis Jacques Le Seigneur, économiste diocésain, a fait valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2014.

Après avoir été laïque en mission ecclésiale de 1990 à

2004 pour la catéchèse dans le groupement de Montrevel, elle a été responsable de la comptabilité des paroisses de 2004 à 2005, date à laquelle elle est devenue secrétaire d'Henri de Boissieu, économiste diocésain. Elle s'est occupé de la Mutuelle Saint-Christophe, des assurances et des legs dont le diocèse était bénéficiaire ; par ailleurs, elle avait une attention particulière pour les prêtres, et notamment les prêtres âgés.

Le diocèse la remercie pour le service qu'elle a accompli au long de ces années, et lui souhaite une bonne retraite !

Sa remplaçante sera présentée dans le prochain numéro d'EPA.

Décès

Le diocèse de Belley-Ars recommande à vos prières :

- **Le Père Sébastien Delacommune**, de l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance, ancien Abbé de Notre-Dame-des-Dombes décédé le mercredi 4 juin à l'Abbaye du Mont-des-Cats.

Né en 1915, Marcel Delacommune était entré à Notre-Dame de Sept-Fons en 1940. Il avait fait profession solennelle en 1946 et avait été ordonné prêtre en 1948.



Dom Sébastien fut Abbé de Notre-Dame d'Acey, et devint en 1985 supérieur puis Abbé de Notre-Dame-des-Dombes, charge qu'il occupa jusqu'en 1990.

Il est décédé à l'âge de 99 ans, après 71 ans de profession monastique et 66 ans de sacerdoce.

L'été à Ars

La fête de saint Jean-Marie Vianney est célébrée le 4 août, jour de sa mort. Chaque année, c'est donc à cette date que de nombreux pèlerins, prêtres et laïcs, se rendent à Ars pour découvrir la vie et le message du Curé d'Ars, prier pour les prêtres et les vocations, et pour fortifier leur vie spirituelle par le Sacrement du pardon, et l'Eucharistie. Mais tout au long de l'été, d'autres temps de retraite et de pèlerinage sont organisés dans le Sanctuaire !

Les familles sont invitées à venir prendre un temps de retraite du 10 au 14 juillet 2014, avec des temps d'enseignement et de prière pour tous les âges. Du 17 au 21 juillet 2014, ce sont les Gens du voyage qui se rendront auprès de saint Jean-Marie Vianney. Les jeunes de 18 ans et plus sont invités du 16 juillet au 5 août 2014 à se mettre au service des autres pèlerins, à prendre du temps pour vivre un temps fort en Église, à découvrir le Seigneur, à partager une vie fraternelle et à apprendre à connaître le Saint Curé.

Enfin, le dimanche 3 et le lundi 4 août se tiendront les fêtes de saint Jean-Marie Vianney, sous la présidence de Mgr Barthélémy Adoukonou, secrétaire du Conseil Pontifical de la Culture .

Né en 1942 à Abomey, au Bénin, Barthélémy Adoukonou a été ordonné prêtre en 1966. Après des études à Paris et à Ratisbonne, auprès de Joseph Ratzinger, il a été professeur puis recteur dans plusieurs séminaires du

• **Monsieur Pierre CONTET**, frère du Père Marcel Contet, décédé dans sa 85^e année. Ses obsèques ont été célébrées le mercredi 18 juin 2014 en l'église de Replonges.

Bénin, avant d'être nommé secrétaire de la Conférence Episcopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest Francophone. En décembre 2009, il devient secrétaire du Conseil Pontifical de la Culture et est consacré évêque le 8 octobre 2011.

Renseignements :
Sanctuaire d'Ars
04 74 08 17 17 -
accueil@arsnet.org
www.arsnet.org



Dimanche 3 Août 2014

- 11 h : Messe, Église Notre-Dame de la Miséricorde
- 17 h : Conférence de Mgr Adoukonou, Foyer Sacerdotal Jean-Paul II
- 18 h 15 : Vêpres solennelles, Foyer Sacerdotal Jean-Paul II
- 20 h 30 Veillée de prière et de réconciliation, Basilique

Lundi 4 août 2014

- 9 h : Laudes, Église ND de la Miséricorde
- 10 h : Messe solennelle présidée par Mgr Adoukonou, Église ND de la Miséricorde et retransmission sur grand écran à l'extérieur
- 15 h : Procession avec la relique du cœur du Saint Curé, au départ du château d'Ars
- 16 h : Vêpres solennelles, Église ND de la Miséricorde

Agenda des événements diocésains

Marche sur les chemins d'Assise

Du 5 au 11 juillet, entre Ars et Belley.

Marche d'une quarantaine de pèlerins et de jeunes des aumôneries avec Mgr Pascal Roland sur les chemins d'Assise.

- **Samedi 5 juillet :**

Ars - Saint-Marcel-en-Dombes

Messe à 18h30 à l'église de St-Marcel

- **Dimanche 6 juillet :**

Saint-Marcel-en-Dombes - Meximieux

Messe à 17h30 à l'église de Meximieux

- **Lundi 7 juillet :**

Meximieux - Saint-Sorlin-en-Bugey

Messe à 18h30 à l'église de St-Sorlin

- **Mardi 8 juillet :**

Saint-Sorlin-en-Bugey - Ordonnaz

Messe à 18h à l'église d'Ordonnaz

- **Mercredi 9 juillet :**

Ordonnaz - Conzieu

Messe à 18h à l'église de Conzieu

- **Jeudi 10 juillet :**

Conzieu-Izieu

Messe à 18h à l'église d'Izieu

- **Vendredi 11 juillet :**

Izieu - Belley

Messe à 18h30 à la cathédrale de Belley

Fêtes du Saint Curé d'Ars

Dimanche 3 et lundi 4 août au Sanctuaire d'Ars (voir p. 13)

Pèlerinage diocésain à Lourdes

Du 5 au 11 août.

Formation Joz'Dire

Pour mieux gérer la communication au sein de la famille, 10 soirées de formations organisées par la Pastorale des Familles.

Les premières soirées auront lieu les 18 et 29 septembre, puis le 13 octobre à la Maison Jean-Marie Vianney.

Fête des familles

Dimanche 5 octobre à l'église Saint-Pierre Chanel à Bourg

Journée organisée conjointement par la Pastorale des Familles, les Associations Familiales Catholiques et le Service Diocésain de la Catéchèse

Vous êtes tous invités à cette grande journée de fête pour rencontrer, partager, échanger, jouer en famille et ensemble louer le Seigneur.

Journée missionnaire du diocèse

Dimanche 6 juillet à Marboz

A 10 h, messe avec des missionnaires du diocèse, suivie d'un repas partagé et du témoignage des missionnaires.

Concert-témoignage de Grégory Turpin

Dimanche 6 juillet à 20 h 30 à l'église de Meximieux

Concert organisé par la Pastorale des Jeunes : 04 74 32 86 57

Église des Pays de l'Ain - Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912 - Date de parution : 4 Juillet 2014

Directeur de la publication : Guilhem Duval

Rédaction et mise en page : SDPC

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

*31, Rue du Dr Nodet – CS 60154 – 01004 Bourg-en-Bresse Cedex - 04 74 32 86 69 - sdpc01@gmail.com
catholique-belley-ars.cef.fr*